

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

Date 23/02/2006

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	23 février 2006
Président	Jean-Pierre LOUVEL

Présents	Luc BRUDER, Jean-Luc GRIPOND, Jean-Pierre LOUVEL, Pierre REPELLINI.
Excusés	Guy ROUX, Pascal URANO
Assistent	Thibault DAGORNE, Philippe DIALLO, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Francis SMEREKI, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent PV**

La Commission,

adopte le procès verbal du 15 décembre 2005 sous réserve de compléter par "et les entraîneurs" le deuxième paragraphe de la section "Conditions d'homologation des contrats d'entraîneurs".

- **Le statut social des entraîneurs**

La Commission,

entend les représentants de l'UCPF faire le compte rendu des débats intervenus au sein de l'assemblée générale de l'UCPF concernant :

- la difficulté de quantifier les horaires des entraîneurs ;
- la nature du contrat et la question posée par la pertinence du CDD d'usage pour l'ensemble des entraîneurs et notamment pour les catégories d'entraîneurs engagés durablement dans les clubs ;
- les minima et la nécessaire réflexion à mener en parallèle du point précédent pour les entraîneurs engagés durablement dans les clubs.

prend note que les représentants de l'UNECATEF précisent que ces négociations ne portent pas sur les entraîneurs responsables de l'équipe professionnelle ou du centre de formation mais sur la majorité des entraîneurs présents dans le club et ajoutant que les débats ne devront pas négliger les règles liées au cumul d'emplois.

après un large échange de vues,

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

dit qu'il convient de poursuivre la réflexion sur la base de ces éléments.

- **Réforme des Championnats Nationaux**

La Commission,

prend connaissance du résultat de la consultation effectuée par l'UNECATEF concernant la réforme des Championnats Nationaux et notamment que les réserves pros devraient avoir un niveau de compétition plus élevée,

prend note, en conséquences, des deux points évoqués par l'UNECATEF :

1. création d'un championnat des réserves pros, ou ;
2. faire monter les réserves pros en National et créer deux groupes pour le championnat National afin de permettre une réduction des frais de déplacement.

après un échange de vues concernant la création d'un championnat des réserves pros au cours duquel les arguments favorables et défavorables sont présentés,

dit que la proposition n°2 concernant l'aménagement du Championnat National semble plus intéressante et mériterait d'être défendue au niveau de la Commission compétente de la FFF,

se félicite de l'évolution en cours permettant aux réserves de Ligue 2 de pouvoir monter en CFA,

- **Dix Mois Cent Emplois**

La Commission,

entend les résultats très encourageants obtenus par l'UNECATEF concernant l'opération 10 mois cent emplois,

félicite les représentants de l'UNECATEF pour cette initiative.

- **Prochaine réunion**

Jeudi 30 mars 2006 au siège de la LFP.